



## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JURA ALSACIEN**

---

### **PROCES VERBAL**

**de la SÉANCE du CONSEIL de la COMMUNAUTE  
du mardi 19 mai 2009**

**Complexe Communautaire 3A route de Lucelle 68480 FERRETTE**

Sous la Présidence de M. Dominique DIRRIG, Président  
Sont présents : 40 membres

Assistent également : Mme Claudine RUETSCH  
M. Philippe CHUDANT

Presse : DNA/ALSACE

### **Le Président ouvre la séance ordinaire à 19 h 30**

L'ordre du jour a été arrêté comme suit :

#### **1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 26 mars 2009**

#### **2. Finances**

- 2.1 Participation à la Maison de l'Emploi
- 2.2 Convention de mandat – espace VTT – FFC Sundgau Sud Alsace
- 2.3 Avenant au marché des encombrants (application de la TGAP)

#### **3. Charte de développement**

- 3.1 Présentation de la maquette de la Charte par ACTER CONSEIL

#### **4. Divers**

- 4.1 Divers

M. le Président ouvre la séance à 19 h 40 et remercie l'ensemble des participants pour leur présence. Il excuse Messieurs RUCKLIN, COHENDET et BLIND qui arriveront légèrement en retard. Il donne lecture des pouvoirs et des excusés.

#### **1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 26 mars 2009**

Le procès-verbal de la séance du Conseil de la Communauté du 26 mars 2009 n'a pas fait l'objet d'observations. Il est approuvé à l'unanimité.

## 2. Finances

### 2.1 Participation à la Maison de l'Emploi

M. le Président rappelle que la CCJA a inscrit, lors du vote du budget 2009, un crédit concourant au financement de la Maison de l'Emploi. Ce qui a fait l'objet de débats en amont sur cette question.

Il souhaite aujourd'hui, afin que soit formalisée la participation de la CCJA au titre de l'exercice 2009, que soit prise une délibération du Conseil de Communauté.

Une interrogation majeure est exprimée par les membres du Conseil à savoir celle du risque de marcher sur les plates-bandes du Pôle Emploi et finalement de financer des structures redondantes.

Mme Claudine MULLER, Vice-Présidente de la CCJA, qui a suivi ce dossier précise que les missions de ces organismes sont différentes. Le Pôle Emploi est la fusion des ANPE et ASSEDIC et intervient majoritairement sur les questions d'indemnisation et de recherche d'emploi alors que la Maison de l'Emploi est davantage présente pour répondre à des problématiques locales de mise en place de formations, de conseils spécifiques, de réponses adaptées aux particularismes des marchés de l'emploi frontalier...

Ayant entendu les explications du Président et de Mme Claudine MULLER,

**Après en avoir délibéré le Conseil de la Communauté par 35 voix pour, 1 abstention et 4 voix contre**

**ACCEPTE** de verser une participation financière d'un montant de 5 228 € au titre de l'exercice 2009. Participation financière versée pour le fonctionnement de l'Association pour la Maison de l'Emploi.

### 2.2 Convention de mandat – espace VTT – FFC Sundgau Sud Alsace

M. le Président expose :

Le Contrat Thématique Tourisme conclu entre les acteurs touristiques du Sundgau (Offices de Tourisme, Pays du Sundgau, Collectivités, Associations) et le Conseil Général du Haut-Rhin a permis de faire émerger des projets d'envergure pour l'ensemble du territoire des huit Communautés de Communes du Sundgau. A ce titre, il rappelle que la CCJA a pris la maîtrise d'ouvrage concernant le projet Sundgau Paradis du Vélo. Projet se déclinant sur l'ensemble du Sundgau et proposant aux touristes de découvrir ce territoire via des circuits de cyclotourisme.

Cette idée de partenariat à l'échelle Sundgauvienne a fait des émules et c'est aujourd'hui la Communauté de Communes du Canton de Hirsingue qui souhaite prendre la maîtrise d'ouvrage pour un projet similaire, baptisé « ESPACE VTT SUNDGAU SUD ALSACE » visant à la réalisation de circuits de VTT et à la construction d'un espace type 'Skate parc' pour la pratique plus acrobatique et technique de cette discipline.

La CCCH assumerait la gestion administrative et financière et bénéficiera pour la partie technique de l'appui de Vianney MULLER Agent de Développement tourisme à la CCJA.

La participation des Communautés de Communes sera proratisée en fonction des km de circuits présents sur leur territoire et plafonnée à 2 000 €.

D'autre part la CCCH s'engage à assurer l'entretien des circuits, le balisage et le remplacement des panneaux décrivant les parcours.

Ayant entendu les explications du Président

**Après en avoir délibéré le Conseil de la Communauté à l'unanimité**

**ACCEPTE** les modalités de la convention ayant trait à la réalisation du projet ESPACE VTT SUNDGAU SUD ALSACE et liant la Communauté de Communes du Jura Alsacien et la Communauté de Communes du Canton de Hirsingue

**DIT** que les objectifs poursuivis sont en adéquation avec les conclusions de l'expertise touristique conduite à l'échelle du Sundgau et concourent à la promotion touristique du territoire

**QUE** la convention est conclue pour une durée de trois ans et que la participation financière de la CCJA se fera en fonction du nombre de kilomètres de pistes VTT présent sur le territoire sans excéder 2 000 euros et ce pour solde de tout compte.

**AUTORISE** le Président à signer la convention et l'ensemble des pièces afférentes.

## **2.3 Avenant au marché des encombrants (application de la TGAP)**

M. SONTAG expose :

Par contrat en date du 1<sup>er</sup> janvier 2007, le Président de la CCJA a confié à SITA Alsace la collecte et l'évacuation des déchets encombrants en Collecte en porte à porte.

Par avenant N° 1 du 7 novembre 2007 et avenant N° 2 du 20 octobre 2008, le service actuel en porte à porte a été remplacé par une collecte des encombrants en apport volontaire au centre de transfert de Bouxwiller ; cependant la collectivité a souhaité mettre en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 la collecte en apport volontaire 5 fois par an et conserver une collecte en porte à porte une fois par an.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte la loi de finances 2009 concernant la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) en ce qui concerne le traitement par incinération en UIOM et stockage en centre de déchets ultimes.

Le présent avenant prend en compte le traitement des encombrants ultimes de la CCJA collectés en apport volontaire et en porte à porte. La TGAP passe de 8,21 € à 13 € HT/tonne. Pour la collecte en apport volontaire le prix de référence 2008 est de 150 €/HT/tonne. Prix comprenant la mise à disposition d'un gardien habilité, la mise à disposition des bennes, le transport des déchets, le traitement ainsi que la TGAP.

En ce qui concerne le bois le prix de départ est de 141,79 €/HT/tonne.

Les prix seront révisables à la date anniversaire du marché soit le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Dans le cas du présent avenant la révision de prix se fait par rapport à l'année 2008 et suivra le coefficient \*1,017691.

Soit au 1<sup>er</sup> janvier 2009 un tarif de :

-157,30 €/HT/tonne pour les déchets encombrants

-144,30 €/HT/tonne pour le bois.

Le présent avenant prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Sur proposition du Président,

**Après en avoir délibéré le Conseil de la Communauté à l'unanimité**

**ACCEPTE** les termes de l'avenant

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant et l'ensemble des pièces administratives afférentes.

M. SONTAG communique la date de la prochaine commission environnement qui aura lieu le 11 juin prochain.

## **4. DIVERS**

Avant de laisser la parole à M. Marc BREANT pour la présentation de la maquette charte, le Président souhaite aborder les points divers de l'ordre du jour.

### **4.1 Convention avec la commune de FERRETTE pour le transfert de la CLIS.**

Le Président expose :

La CCJA a construit en 2003, à proximité de la piscine intercommunale de FERRETTE, un bâtiment destiné à accueillir l'ensemble des services du Réseau d'Aide Spécialisé pour les Elèves en Difficultés ainsi que la Classe d'Intégration Scolaire. Ce bâtiment donne satisfaction aux usagers d'un point de vue fonctionnel mais pose la question de la proximité géographique des élèves de la CLIS avec une école primaire afin de favoriser leur intégration.

La demande récurrente de l'Education Nationale pour trouver une solution permettant aux élèves de la CLIS d'échanger journallement avec les élèves de l'Ecole Primaire de Ferrette a incité les élus de la CCJA et de la Commune de FERRETTE à réfléchir à un nouveau mode de fonctionnement. Il a été décidé, après concertation avec M. l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription d'ALTKIRCH, de transférer la CLIS au sein des locaux de l'école primaire de FERRETTE.

Il est nécessaire de formaliser à travers une convention entre la commune de FERRETTE et la CCJA les modalités d'accueil de ces élèves au sein des bâtiments formés par l'école de Ferrette.

Extrait de la convention :

**ARTICLE 1 : OBJET**

*La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition, par la Commune de Ferrette à la Communauté de Communes du Jura Alsacien, d'espaces scolaires au bénéfice de la Classe d'Intégration Scolaire.*

**ARTICLE 2 : ESPACES CONCERNES**

*Les espaces sont situés dans le bâtiment de l'Ecole Primaire de Ferrette au 48 rue du Château. Sont concernés :*

- Une salle de classe
- Une salle informatique, partagée avec les autres classes
- Un préau couvert
- Une cour extérieure
- Espaces de confort (sanitaires, tisaneries....)

**ARTICLE 3 : PERIODES D'UTILISATION**

*Les locaux sont mis à la disposition de la CCJA suivant le calendrier scolaire établi chaque année par l'Education Nationale. En dehors du temps de présence des élèves, l'enseignant en charge de la CLIS doit pouvoir accéder à ces espaces afin d'assurer la préparation de ses enseignements. Si pendant le temps hors scolaire ces locaux devaient servir pour d'autres usages il conviendra de définir des modalités d'utilisation en lien avec les usagers concernés.*

**ARTICLE 4 : ACCES AUX LOCAUX**

*La Commune de Ferrette fournira à l'enseignant une clé permettant l'accès aux locaux. Un PV de remise de clé sera établi.*

**ARTICLE 5 : LOYER**

*La mise à disposition de ces espaces est consentie à titre gracieux.*

**ARTICLE 6: CHARGES LOCAUX- FRAIS DE SCOLARITE**

*La CCJA participera aux charges de chauffage, d'électricité, d'eau, de téléphone, de maintenance informatique et de ménage des espaces mis à disposition.*

*La CCJA participera également aux frais de scolarité des élèves.*

*Il est convenu que la CCJA participe à hauteur d'un montant forfaitaire de 700 € par an et par enfant.*

**ARTICLE 8 : TRANSPORT**

*L'organisation du transport des élèves lors de la pause de midi pour le trajet école de Ferrette/restauration scolaire du collège est à la charge de la CCJA. Les élèves seront pris en charge à la sortie de l'école à 12 heures par un personnel de la CCJA complété de l'assistante d'éducation de l'école. Le retour à l'école s'effectuera aux alentours de 13h15. Il sera nécessaire de permettre aux élèves d'accéder à la cour et aux locaux (en cas d'intempérie) en attendant l'heure d'ouverture officielle de l'école aux élèves.*

**ARTICLE 9 : RESTAURATION SCOLAIRE**

*Il incombe à la CCJA d'organiser un service de restauration scolaire pour les élèves fréquentant la CLIS. On entend par organisation, mise en place du service (repas, surveillance) et gestion administrative et financière.*

**ARTICLE 10 : ASSURANCE**

*La CCJA s'engage à contracter une assurance auprès d'une compagnie d'assurance solvable pour garantir les conséquences pécuniaires pouvant découler de l'utilisation des espaces.*

**ARTICLE 11 : DUREE**

*La présente convention prend effet le jour de la première utilisation des locaux et s'achève à la fin de l'année scolaire 2013-2014.*

*Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, avec préavis de six mois. En cas d'augmentation des effectifs de l'école primaire de Ferrette entraînant la création d'une classe supplémentaire justifiant l'utilisation des*

espaces occupés par la CLIS, une concertation sera engagée avec l'Education Nationale et la ville de Ferrette afin de trouver une solution. La commune de Ferrette sera dégagée des charges financières liées à un éventuel transfert de la CLIS.

### **Après en avoir délibéré le Conseil de la Communauté à l'unanimité**

**ACCEPTE** les termes de la convention portant sur la mise à disposition d'espaces au sein des locaux de l'école primaire de FERRETTE pour l'accueil de la Classe d'Intégration Scolaire.

**AUTORISE** le Président à signer la convention liant la Communauté de Communes du Jura Alsacien et la commune de FERRETTE.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget principal de la Collectivité.

## **3. Charte de Développement**

### **3.1 Présentation de la maquette de la Charte par ACTER CONSEIL**

M. Marc BREANT déroule le document de présentation de la maquette Charte.

#### **Le projet 2009 - 2014**

- S'inscrire dans la continuité des politiques menées par la CCJA depuis sa création en 1997
- Apporter des inflexions voire des innovations liées aux acquis de la CCJA, aux exigences de démocratie et de proximité, et aux évolutions territoriales
- Adopter une posture pragmatique sur les actions

#### **Trois axes stratégiques**

- Aménager durablement le Jura alsacien pour soutenir la démographie, mieux accueillir les visiteurs tout en préservant l'espace rural
- Réduire la dépendance en emploi par le développement cohérent d'activités et de petites entreprises de main d'œuvre
- Améliorer encore la qualité et l'accessibilité des services de proximité et équipements collectifs sur l'ensemble du territoire communautaire

#### ***Axe 1 : Aménager durablement le Jura alsacien pour soutenir la démographie, mieux accueillir les visiteurs tout en préservant l'espace rural***

##### **Axe 1 - trois objectifs opérationnels**

- Amplifier la politique « déchets » de la communauté de communes
- Développer les nouvelles technologies et de nouveaux modes opératoires pour protéger l'environnement
- Accompagner la définition et la mise en œuvre de nouvelles infrastructures et services de transports

##### **Axe 1 : les actions envisagées**

###### **➔ Amplifier la politique « déchets » de la communauté de communes**

- Mise en œuvre des orientations du Grenelle de l'environnement

- Étudier la mise en place d'une déchetterie
- Réduire le tonnage de déchets verts
- Poursuivre la politique du tri (communication et animation)
- Poursuivre le dispositif de collecte en « apport volontaire »

➔ **Développer les nouvelles technologies et de nouveaux modes opératoires pour protéger l'environnement**

- Faire du Jura Alsacien un territoire exemplaire en matière d'utilisation des énergies renouvelables (notamment solaire, bois énergie)
- Favoriser et accompagner la création de résidences / logements bioclimatiques pour les personnes âgées, les jeunes ménages...
- Mettre en œuvre une démarche « Gerplan »
- Développer un Système d'Information Géographique (SIG) au service des 24 communes

➔ **Accompagner la définition et la mise en œuvre de nouvelles infrastructures et services de transports**

- Accompagner et donner une suite à l'étude transports du Pays du Sundgau et dans le cadre du SCOT favoriser les déplacements est-ouest entre Belfort et la Suisse

- ↳ Mise en place de navettes
- ↳ Amélioration d'axes routiers
- ↳ Élaboration d'un plan de déplacement

**Axe 2 : Réduire la dépendance en emploi par le développement cohérent d'activités et de petites entreprises de main d'œuvre**

**Axe 2 - trois objectifs opérationnels**

- Favoriser et accompagner le développement de petites entreprises et des artisans
- Reconnaître et valoriser les projets touristiques à vocation économique et environnementale
- Contribuer à l'employabilité des travailleurs frontaliers

**Axe 2 : les actions envisagées**

➔ **Favoriser et accompagner le développement de petites entreprises et des artisans**

- Étudier le développement de zones d'activités à partir du foncier disponible pour les sorties de village et l'accueil de nouvelles entreprises
- Déployer une Opération Concertée de Modernisation (OCM)
- Étudier la mise à disposition d'un local de point de vente des produits locaux
- Étudier l'opportunité d'une « Maison des artisans »

➔ **Reconnaître et valoriser les projets touristiques à vocation économique et environnementale**

- Finaliser et promouvoir l'offre touristique intercantonale
- Favoriser le développement d'une « filière courte » des produits locaux
- Organiser un marché ou autre type de manifestation avec les partenaires du Jura suisse
- Étudier la faisabilité d'une navette en saison entre le secteur des Trois Frontières et le Jura alsacien
- Organiser une manifestation autour du VTT
- Créer des aires d'accueil pour les campings cars
- Améliorer les sentiers de randonnées (aires d'accueil, signalétique, sentiers thématiques...) en partenariat avec le Club Vosgien

### ➔ **Contribuer à l'employabilité des travailleurs frontaliers du Jura Alsacien**

- Mobiliser les pouvoirs publics et les acteurs socio professionnels sur l'adaptation des conditions d'apprentissage de l'allemand en classes primaires et pour adultes (financement de cours par la CCJA)
- Favoriser avec les chambres consulaires et la Maison de l'Emploi l'adaptabilité des dispositifs emploi - formation

### ***Axe 3 : Améliorer encore la qualité et l'accessibilité des services de proximité et équipements collectifs sur l'ensemble du territoire communautaire***

#### **Axe 3 – Trois objectifs opérationnels**

- Conforter les actions collectives et personnalisées en direction de la petite enfance et des jeunes
- Favoriser la réalisation de projets mutualisés et écologiques de nouveaux « services à la personne »
- Anticiper les besoins locaux en matière de santé

#### **Axe 3 : les actions envisagées**

##### ➔ **Conforter les actions collectives et personnalisées en direction de la petite enfance et des jeunes**

- Créer un réseau de micro crèches (dans un premier temps sur Ferrette et Oltingue)
- Engager sur le site communautaire sportif de Ferrette un programme d'aménagement et de développement d'activités
- Poursuivre des animations culturelles (contrat thématique, opportunité d'une nouvelle salle)
- Étoffer le programme d'animations à destination de la jeunesse
- Étudier les besoins d'accueil périscolaires
- Vérifier l'opportunité de la création de groupes scolaires communautaires

➔ **Favoriser la réalisation de projets mutualisés et écologiques de nouveaux « services à la personne »**

- Mettre en place un système de transports du type « taxi des aînés »
- Encourager la création de nouvelles résidences pour personnes âgées afin de répondre à la demande
- Appuyer le développement d'activités de services à la personne

➔ **Anticiper les besoins locaux en matière de santé**

- Favoriser l'installation de médecins généralistes pour anticiper le départ des praticiens en place
- Étudier l'opportunité d'une structure de type « maison médicale » permettant le partage avec les infirmières libérales

**Axe transversal : mobiliser les communes et les agents pour la mise en œuvre de la Charte**

- Favoriser la mutualisation des services en matière administrative et technique
- Organiser la mise à disposition des salles du bâtiment communautaire
- Mettre en place un Intranet communes / communauté
- Créer des rendez vous annuels des secrétaires de mairie (échanges de pratiques, outils communs, formation...)

**Achèvement de la démarche**

- Position sur les projets / actions impliquant des partenaires extérieurs
- Identification des projets et actions prioritaires
  - ↳ Organisation des « groupes actions »
- Préparation du séminaire final

Suite à cette présentation un débat est engagé avec les membres du Conseil.

Suite à la demande des membres du Conseil le document présenté ce soir sera mis en ligne sur le site d'Acter Conseil : [www.acterconseil.com](http://www.acterconseil.com) et également transmis sur support papier à chaque délégué.

**AXE 1** : La compétence gestion des déchets assumée par la CCJA impose une adaptation à l'évolution de la législation et aux nouveaux objectifs du Grenelle de l'Environnement.

M Wahl s'interroge sur la possibilité de faire baisser les tonnages déchets verts en regroupant les sites.

M Sontag ; Vice Président en charge de ce service, réaffirme qu'il est absolument nécessaire de diminuer le nombre de sites et surtout de les fermer afin d'exercer un meilleur contrôle sur les quantités déposées ainsi que sur la qualité des déchets apportés.

Suite à ce mini débat sur les déchets verts M Le Président précise que ce soir il s'agit de valider un programme d'actions, canevas des projets futurs de la CCJA, et non d'engager les actions. Au moment de la mise en vie de ce programme chaque action sera mise à l'ordre du jour d'une séance communautaire.

**AXE 2 :**

M Bréant développe la thématique du développement économique et des actions sous jacentes. M Pracht s'interroge sur les aides possibles aux entreprises. Il regrette qu'une analyse plus fine du tissu économique local et de ses besoins n'ait pas été réalisée afin de mesurer la pertinence des actions à mettre en œuvre.

La question du bilinguisme soulève un débat passionné et intéressant. Il résulte de cet échange que l'apprentissage de la langue allemande semble en effet être un élément important de compétitivité sur le marché de l'emploi. Cependant un clivage apparaît en ce qui concerne cet apprentissage de la langue. Doit-il être assujéti obligatoirement à une scolarité en classe bilingue ?

**AXE 3 :** cet axe n'appelle pas à des remarques et modifications particulières. En effet ce thème des services à la population est un axe fort actuel de la CCJA et donc on s'inscrit ici dans une continuité.

**Conclusion :** Vu les échanges d'idées et la confrontation de points de vue qui ont permis un débat riche, M Le Président propose de reporter au Conseil du 25 juin prochain la décision de validation de la Charte afin de permettre aux élus de s'imprégner du document et de procéder à des modifications si nécessaire.

**L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 h 30 en remerciant les membres du Conseil de leur présence.**

**Délégués présents : 40**  
**Délégués absents : 05 dont : 02 excusés**  
**Délégués ayant donné procuration : 04**